

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 18 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, à la suite de la convocation adressée par Jean-Marc GOUIN, Président, le 11 mai 2021.

**Nombre de membres en exercice :** 64

**Présents :** 62

ALLES SUR DORDOGNE	Sylvie ROQUE
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOUSQUE
	Éléonore BAGES
	Michel LIGNAC
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Raymond FLEURY
CALES	Christophe CATHUS
CAPDROT	Ludovic PAPON
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Paul ALLOITTEAU
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Esther FARGUES
	Pierre-Manuel BÉRAUD
	Emmanuelle DIOT
	Christine VERGEZ
	Christian BOURRIER
	Jean-Marc RICAUD
LANQUAIS	Delphine LORGUE-FAVREAU
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Marie-Lise MARSAT
	Jean-Marc GOUIN
	Maryline LACOSTE-KOEGLER
	Jean-Marc LAFORCE
	Marianne BEYNE

LIORAC SUR LOUYRE  
LOLME  
MARSALES  
MAUZAC ET GRAND CASTANG  
MOLIERES  
MONPAZIER  
MONSAC  
MONTFERRAND DU PERIGORD  
NAUSSANNES  
PEZULS  
PONTOURS  
PRESSIGNAC VICQ  
RAMPIEUX  
SAINT AGNE  
SAINT AVIT RIVIERE  
SAINT AVIT SENIEUR  
SAINT CAPRAISE DE LALINDE  
SAINT CASSIEN  
SAINT FELIX DE VILLADEIX  
SAINT MARCEL DU PERIGORD  
SAINT MARCORY  
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER  
SAINTE CROIX DE BEAUMONT  
SAINTE FOY DE LONGAS  
SOULAURES  
TRÉMOLAT  
URVAL  
VARENNES  
VERDON  
VERGT DE BIRON

Jean-Claude MONTEIL  
Bernard ETIENNE  
Jean-Pierre PRETRE  
Florent FARGE  
Alexandre LACOSTE  
Fabrice DUPPI  
Daniel SEGALA  
Nathalie FABRE  
Alain ROUSSEL  
Roger BERLAND  
Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS  
Benoît BOURLA  
Daniel GRIMAL  
Nelly JOBELOT  
Isabelle MUCHA  
Alain DELAYRE  
Laurent PÉRÉA  
Philippe POUMEAU  
Arnaud BOURGEOIS  
Yves WROBEL  
Danièle BARREIRO  
Gérard CHANSARD  
Francis MONTAUDOUIN  
Philippe LAVILLE  
Magalie PISTORE  
Éric CHASSAGNE  
Éloi COMPOINT  
Gérard MARTIN  
Jean-Marie BRUNAT  
Laurent BAGILET

**Absents excusés :** Michel CALES, Sabrina VITRAC, Michel BLANCHET, Patrice MASNERI, Jean CANZIAN.

**Pouvoirs :**

Monsieur Jean-Christophe SAINT MARTIN, absent, avait donné pouvoir à Jean-Paul ALLOITEAU.

Monsieur Jérôme BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Esther FARGUES.

Madame Marie-Josée MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Jean-Marc RICAUD.

## **ORDRE DU JOUR**

1. RESSOURCES HUMAINES :
  - a) Avancement de grade d'un agent
  - b) Modification du temps de travail d'un agent
  - c) Convention Petite Ville de demain avec les communes de Lalinde, Beaumontois et Le Buisson
2. Convention culturelle 2021 avec le Département
3. ENFANCE :
  - a) Règlements intérieurs des ALSH
  - b) Tarifs Périscolaires Adolescents
4. Echanges de terrains à Beaumontois en Périgord
5. Décisions du Président
6. Questions diverses
  - ✓ Convention CRTE (Contrat territorial de relance et de transition écologique)

Monsieur le Président, Jean-Marc GOUIN, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la réunion précédente étant approuvé, M. Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président demande à l'assemblée son accord pour retirer un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération N° 2 concernant la convention culturelle avec le Département. Le conseil communautaire accepte cette modification.

## **1. RESSOURCES HUMAINES**

### **1.1. Avancement de grade d'un agent**

Le Président explique la nécessité d'intégrer une évolution liée à un avancement de grade.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, à compter du 01/04/2021, l'évolution suivante liée à un avancement de grade au sein du service urbanisme : la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à 35h/hebdomadaires et suppression d'un poste de rédacteur à 35 h/hebdomadaires

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

### **1.2. Modification du temps de travail d'un agent**

Le Président explique que suite à la modification du temps de travail d'un agent, il convient de supprimer un poste au tableau des effectifs et d'en créer un.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 32 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 01/06/2021 pour tenir compte de la nouvelle organisation du secrétariat de la mairie de BEAUMONTOIS EN PERIGORD ; et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **1.3. Convention Petites Villes de demain avec les communes de Lalinde, Beaumontois en Périgord et Le Buisson de Cadouin**

Après avoir rappelé aux membres de l'assemblée les grandes lignes du dispositif «Petites villes de demain», le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, Laurent Péréa, présente la nécessité de créer un poste de chef(fe) de projet à temps complet à compter du 01/05/2021.

Cet agent aura pour de coordonner l'équipe projet (communes et CCBDP), les acteurs et le comité partenarial pour :

1°) Animer l'élaboration du projet de territoire et piloter les études : élaboration d'un diagnostic territorial multi-approches et transversal, validation d'un diagnostic territorial partagé (détermination des enjeux et des stratégies avec le comité partenarial).

2°) Elaborer un plan d'actions opérationnelles, déclinaison en fiche actions

3°) Mettre en œuvre le projet de territoire : gestion opérationnelle et suivi financier des opérations, mise en œuvre d'un bilan-évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la création, à compter du 1er mai 2021, d'un poste à temps complet de chef(fe) de projet pour animer le programme " petites villes de demain "

Ce poste relèvera de la catégorie B ou A (cadre d'emplois des rédacteurs, techniciens, attachés ou ingénieurs) accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° pour les emplois de niveau de la catégorie C. Dans cette dernière hypothèse, l'agent contractuel sera recruté selon les conditions de qualification et de rémunération définies par le statut du cadre d'emploi retenu.

## **2. Convention culturelle 2021 avec le Département**

**Délibération ajournée**

## **3. ENFANCE**

#### **a. Règlements intérieurs des ALSH**

Madame Nathalie Fabre, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, explique qu'il est nécessaire de mettre à jour les règlements intérieurs des alshs puisqu'ils datent de 2014.

Le Vice-Président explique qu'il convient, au vu des changements ci-dessus, de valider les règlements intérieurs modifiés des alshs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les règlements intérieurs des ALSH tels qu'annexés.

Annexe : Règlements de chaque ALSH

#### **b. Tarifs Périscolaires adolescents**

Nathalie Fabre, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, explique au conseil communautaire qu'il est nécessaire de créer une tarification pour les accueils périscolaires de jeunes à Beaumont suite à la création du poste à 35h d'un référent ados.

La Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire d'appliquer les tarifs annexés à la présente délibération, afin d'accueillir les jeunes de 15h à 18h dans les locaux du pôle enfance à Beaumont à compter du 18 mai 2021 et d'obtenir des financements CAF au titre de la Prestation de Services, éligibles seulement si il y a une tarification aux familles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré valide à l'unanimité les tarifs annexés à la présente délibération et applicables à compter du 18 mai 2021.

#### **4. Echange de terrains à Beaumontois en Périgord**

Le Président explique qu'un projet de création d'une Résidence pour séniors Ages&Vie est en cours sur la commune de Beaumontois en Périgord.

Afin de permettre un accès à cette infrastructure de colocations dans les meilleures conditions, le Président explique qu'il convient d'acquérir une bande de terrain le long de la parcelle de Madame Chastenet Christine, cadastrée C0988 à Gondras, et en contre partie, de céder la même surface sur la parcelle attenante (cadastrée A1171) appartenant à la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, en vue de la création d'une voie publique d'accès.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte l'échange d'une bande de terrain avec Madame Chastenet et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

## DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 2021 - 21 - MARCHE DE TRAVAUX POUR L'INTEGRATION DE LA VELOROUTE A PORT DE COUZE - LALINDE- REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

VU la décision 2020-27 du 28 septembre 2020 pour l'attribution du marché de travaux pour l'intégration de la Véloroute dans l'intersection de Port de Couze à LALINDE

Considérant la nécessité de refaire à l'identique de la barrière longeant le canal de Lalinde, suite aux recommandations de l'architecte des bâtiments de France, pour un montant global de 22 460,00 HT,

Considérant que ces travaux constituent des prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché initial passé après mise en concurrence, au sens de l'article R2122-7° du Code de la Commande Publique, comme indiqué au § 1-4.4. du CCAP ;

**ARTICLE 1 :** Approuve les prestations similaires au marché de travaux conclu avec le groupement d'entreprise SAS ETR/ SAS EUROVIA, notifié le 29 septembre 2020 pour l'opération d'Intégration de la véloroute à Port de Couze - Lalinde.

#### **ARTICLE 2 :**

Montant du marché initial .....	236 384,42 € HT
Prestations similaires.....	22 460,00 € HT
<b>Montant total du marché de travaux.....</b>	<b>258 844,42 € HT</b>

### DECISION 2021 - 22 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - AVENANT 1 - HYDROCURAGE DES RESEAUX ET STATIONS D'ASSAINISSEMENT DU LOT N°1 -SECTEUR NORD DE LA CCBDP

Vu la décision 2020-46 pour l'attribution d'un accord cadre à bons de commande, concernant les prestations d'Hydrocurage des réseaux et des stations d'assainissement.

Vu la nécessité de préciser le caractère ferme et définitif des prix à l'acte d'engagement de l'accord cadre pour le lot N°1 attribué à l'entreprise SARP SUD-OUEST – ALANIOU.

**ARTICLE 1** : Accepte l'avenant N°1 de l'accord-cadre à bons de commande avec maximum concernant les opérations d'hydrocurage des réseaux et stations d'assainissement, pour le lot n°1 précisant que les prix sont fermes et non révisables. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**ARTICLE 2** :

**Titulaire du lot 1**

SARP SUD-OUEST - ALANIOU  
Rue Henri Lechâtelier 47300 VILLENEUVE S/ LOT  
SIRET : 341 039 857 00352

**DECISION 2021 – 23 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE  
- AVENANT 1 – HYDROCURAGE DES RESEAUX ET STATIONS  
D'ASSAINISSEMENT DU LOT N°2 –SECTEUR SUD DE LA CCBDP**

Vu la décision 2020-46 pour l'attribution d'un accord cadre à bons de commande, concernant les prestations d'hydrocurage des réseaux et des stations d'assainissement.

Vu la nécessité de préciser le caractère ferme et non révisable des prix à l'acte d'engagement de l'accord cadre pour le lot N°2 attribué à l'entreprise SUEZ RV OSIS OUEST.

**ARTICLE 1** : Accepte l'avenant N°1 de l'accord-cadre à bons de commande avec maximum concernant les opérations d'hydrocurage des réseaux et stations d'assainissement, pour le lot n°2 précisant que les prix sont fermes et non révisables. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**ARTICLE 2** :

**Titulaire du lot 2**

SUEZ RV OSIS OUEST  
Agence de Périgueux – ZAE Le LANDRY 2 - 24750 BOULAZAC  
SIRET : 464 200 013 00462

**DECISION 2021 – 24 - MARCHÉ DE TRAVAUX – EXTENSION DE  
LA CRECHE LES PETITS MOUSSES - LOT N°3 – ETANCHEITE -  
AVENANT DE VALIDATION D'UNE OPTION AU MARCHÉ INITIAL**

VU la décision 2020-07 du 09 mars 2020 pour l'attribution du marché de travaux pour l'extension de la crèche « Les Petits Mousse » à Lalinde

Considérant les observations de l'entreprise REVET ISOL SARL pour une amélioration de l'étanchéité de l'acrotère proposé en option dans l'offre de prix initiale mais non valorisée à la signature du marché, s'avère nécessaire pour éviter des problèmes d'infiltration non envisagés au CCTP ;

**ARTICLE 1** : Accepte l'avenant N°2 de validation de l'option pour la coiffe d'acrotère au Lot 3 – Etanchéité pour le marché de travaux d'extension de la crèche « Les Petits Moussees, représentant une plus-value de 722,20€ HT.

**ARTICLE 2** :

- **Titulaire du lot n°3 : Sté Nouvelle REVET ISOL SARL**  
ZAE des Lèches, Les Graules 24440 LES LECHES  
SIRET 389 197 575 00068
  
- Modification apportées par l'avenant 2:
  - Montant initial du marché HT ..... 8 250,94 € HT
  - Montant de l'avenant HT ..... 722,20 € HT
  - Nouveau montant du marché HT ..... 8 973,14 € HT

**DECISION 2021 - 25 - MARCHE DE SERVICES -ASSURANCES 2018 à 2021 - Nouveau contrat Flotte automobile N°0130 - Intégration d'un outil de gestion en ligne du parc automobile**

VU la proposition d'un nouveau contrat d'assurance n°00958236 0130 pour la flotte automobile de la CCBDP. Ce contrat est proposé à l'initiative de Groupama pour répondre à l'obligation réglementaire d'intégrer contractuellement la mise en œuvre d'un nouveau service en ligne pour la gestion du parc automobile (ajout ou retrait de véhicules, engins de TP) et l'édition des cartes vertes et des états du parc, sans modification des garanties et des cotisations.

**ARTICLE 1** : approuve le contrat 00958236 0130 permettant de disposer d'un nouveau service de gestion en ligne du parc automobile sans modification des garanties et des cotisations pour une période d'un an.

**DECISION 2021 - 26 - MARCHE DE TRAVAUX -RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE MONPAZIER -TRANCHE FERME- AVENANT N°1- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

VU la décision 2017- 49 pour l'attribution à l'entreprise E.R.C.T.P. (Entreprise Régionale de Canalisations & de Travaux Publics) du marché de travaux concernant la réalisation des réseaux d'assainissement collectif de Monpazier,

CONSIDERANT les exigences de la DRAC et de la Mairie de Monpazier, formulées pendant l'avancement chantier pour une remise en état des voies empierrée et des calades de la Bastide, nécessitant des travaux techniquement plus contraignant que ceux prévus initialement au marché pour des voies de communication ordinaires.

**ARTICLE 1** : accepte l'avenant N°1 au marché de travaux pour la tranche ferme du réseau d'assainissement de Monpazier tel que présenté ci-dessous :

- Montant initial du marché ..... 174 665,50 € HT
- Montant de la modification..... 25 590,76 € HT
- Montant du marché modifié ..... 200 256,26 € HT

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CRTE**

Le Président rappelle au conseil communautaire que la relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement a proposé aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Pour la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, il s'agirait de cosigner le CRTE avec l'Etat, la communauté d'agglomération Bergeracoise, la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson et la communauté de communes portes sud Périgord.

Dans un premier temps et sans qu'il soit nécessaire de délibérer pour cela, un protocole va être signé prochainement, l'objectif étant de partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Un comité de pilotage composé du Préfet et des quatre Président d'EPCI va être créé.

### **Axes Ressources humaines**

Laurent Péréa, Vice-Président en charge des Ressources Humaines souhaite porter à la connaissance des élus les deux grands axes travaillés actuellement dans le domaine des Ressources Humaines, en lien avec le Projet de territoire. Il s'agit :

- Des lignes directrices de Gestion (obligatoires) dont l'objectif est la formalisation par chaque structure de la politique de gestion des ressources humaines pour 6 ans.
- D'analyse de la physionomie de la communauté de communes en termes de Ressources Humaines (organisation, pyramide des âges, anticipation des futurs besoins de personnel...) Il conviendra de faire des groupes de travail avec les élus. Cela permettra d'avancer notamment avec les partenaires sociaux.

### **Containers pour déchets de venaison**

Le Président explique que la communauté de communes est sollicité par la Préfecture pour l'achat de containers permettant la récupération des déchets de venaison. En effet, compte-tenu

de l'augmentation importante du gibier, il convient de trouver des solutions pour la collecte de ces déchets dans un objectif de sécurité sanitaire particulièrement important compte-tenu de la problématique de tuberculose bovine.

Actuellement, 51 points de collecte sont répartis dans le Département et pris en charge par un organisme d'équarrissage agréé.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne souhaite pérenniser l'assainissement sanitaire du territoire via un investissement des EPCI à hauteur de 119 440 € sur le territoire départemental et sollicite la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord à hauteur de 6 000 €.

Bien que conscient de la nécessité de la mise en place de ces containers, la question se pose de savoir au titre de quelle compétence la CCBDP pourrait intervenir. De plus, répondre favorablement à cette demande ne risque-t-il pas de créer un précédent ?

Le Président souhaitait exposer cette problématique aux conseillers communautaire en vue d'un vote lors du prochain conseil.

### **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Un élu expose au Conseil ses inquiétudes à propos de la mise en place du PADD, et plus généralement du PLUI sur le développement et l'avenir de sa commune.

Le Président rappelle que le PADD énonce les principales orientations des communautés de communes en matière d'aménagement. Guide stratégique et politique, le PADD est aussi la clé de voûte du PLUI.

À ce titre sa finalisation génère de nombreuses inquiétudes de la part des élus.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un débat qui pourra faire l'objet d'enrichissements au fil de l'élaboration du PLUI, et non d'une validation sous la forme d'une délibération. Ce débat a déjà eu lieu dans des commissions, réunions de secteur, comités de suivi, conférences des maires. Il respecte ainsi les dispositions du SRADDET et du SCOT.

Aujourd'hui, ce dernier prévoit 97 nouvelles constructions par an, ce qui est très loin d'être atteint puisqu'en moyenne, 60 à 70 constructions sont réalisées chaque année sur le territoire depuis 10 ans.

Le Président rappelle que le 18 mai après-midi le PADD était présenté aux personnes publiques associées et qu'en fonction de leurs conclusions, il sera possible de redébattre en juin.

Certains élus soulignent l'importance de prendre en compte le profond changement sociétal qui s'opère suite à la crise sanitaire (installation forte d'urbains en télétravail sur notre territoire...)

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h45.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 15 juin 2021 à 18h30.*